



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ville de Nevers, Nevers Agglomération et la Caisse des Dépôts s'engagent dans une démarche innovante pour redynamiser le centre-ville

Nevers, le 11 juillet 2017- Denis Thuriot, maire de Nevers et président de Nevers Agglomération, et Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts, en présence de Joël Mathurin, préfet de la Nièvre, ont signé, ce jour, la convention nationale « centre démonstrateur », afin de trouver des solutions concrètes pour conforter l'attractivité du cœur de ville et le développement économique du territoire.

Un dispositif de Villes-Laboratoires pour redynamiser les centres-villes

Face aux écarts croissants de développement entre les grandes métropoles françaises et les centres des aires urbaines intermédiaires, la Caisse des Dépôts a lancé, le 30 mars 2016, un dispositif pour la revitalisation des centres-villes, avec la convention « centres-villes de demain ». Cet outil vise à déployer des moyens innovants afin de répondre et d'accompagner au plus près des réalités la redynamisation des villes de 15 000 à 100 000 habitants.

Pour affiner au mieux son offre, la Caisse des Dépôts a souhaité lancer des expérimentations dans 10 villes pour tester de nouvelles solutions. Ce sont ainsi 10 villes démonstrateurs en France réparties dans 8 régions dont Nevers mais aussi Cahors, Vierzon, Valence, Flers, Lunéville, Miramas, Perpignan, Fort-de-France, Châlons-en-Champagne.

La ville de Nevers signe une convention « centre démonstrateur » avec la Caisse des Dépôts pour une durée de 24 mois reconductibles, avec l'objectif commun de lancer des expérimentations qui tendront à revitaliser le centre ancien.

Nevers Agglomération, un territoire porteur d'une stratégie de développement urbain durable

Nevers Agglomération porte une stratégie de développement urbain durable 2015-2020 dans laquelle s'inscrit pleinement le projet de revitalisation du centre-ville de Nevers.

De manière opérationnelle, elle se propose d'intervenir dans le cadre de la présente convention en matière :

- d'équilibre social de l'habitat dans le cadre de l'Opah RU en conduisant des études pré-opérationnelles sur les « ilots démonstrateurs »,
- de mobilités et transports urbains pour contribuer aux réflexions à conduire pour améliorer l'accessibilité du centre-ville par les réseaux de transports urbains mais également la voiture (réforme du stationnement et report modal)
- de développement du tourisme. Pour cela, en lien avec l'Office de tourisme intercommunal et l'agence de développement touristique, il s'agit de conduire des études de clientèle permettant de mieux cerner les attentes des visiteurs en matière de services et de commerces

Le partenariat prend une nouvelle forme et se concrétise par la signature d'une convention-cadre dans laquelle la Caisse des Dépôts s'engage à définir et à accompagner les projets du centre ancien, en mettant à disposition des acteurs locaux ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts. La Caisse des Dépôts a ainsi décidé de soutenir la Ville de Nevers et Nevers Agglomération comme site démonstrateur pour sa politique globale et volontariste de reconquête de son centre-ville.

Nevers « démonstrateur » : les problématiques commerciale et artisanale au cœur de l'ensemble des politiques pour redynamiser le centre-ville

La convention cadre est signée pour 24 mois. Elle s'articule en deux phases. La première phase de travail va consister à mener des études destinées à faire émerger des projets concrets pour redynamiser le centre ancien : un premier bilan du projet urbain « Cœur d'agglomération » sera dressé au regard des tendances en émergence à l'échelle nationale et internationale (repérer, anticiper, interroger, décliner).

Le périmètre de l'expérimentation est délimité par l'avenue Pierre Bérégovoy et la place Carnot à l'ouest, la rue Saint-Martin, la place Mancini et le site Saint-Aricle au sud, la rue François Mitterrand, la place Guy Coquille à l'est et la place de la Résistance au nord.

Afin d'optimiser l'effet de levier des interventions conjointes, trois sites sont retenus : l'îlot Saint-Aricle, la place Mancini et la rue Saint-Martin

La convention de partenariat repose sur trois axes identifiés conjointement entre les parties :

- Requalification urbaine et immobilière. Le projet s'attachera à la revalorisation du patrimoine immobilier par le biais d'une intervention sur le bâti le plus dégradé du périmètre. L'amélioration de l'attractivité du centre-ville est visée, sous le prisme d'une mixité sociale retrouvée, et en contribuant aux ambitions de transition écologique et énergétique.
- Consolidation de l'activité économique du centre-ville par la dynamisation du commerce, la lutte contre la vacance commerciale et le développement de nouvelles activités économiques. Il s'agit également de faciliter l'implantation de nouveaux concepts et/ou enseignes en testant par exemple des solutions de portage de

cellules vides pour les remettre sur le marché. Ces solutions seront combinées à une réflexion sur le stationnement et des solutions de mobilité des habitants

- Développement d'une économie culturelle et touristique. Il s'agit de rapprocher le centre-ville ancien, à forte valeur patrimoniale, du centre-ville marchand contemporain à forte animation, notamment via un travail de connexion stratégique entre circuits touristique et marchand. Le projet doit contribuer à développer les conditions propices à la captation des flux touristiques de la châsse Sainte-Bernadette et la butte historique autour du Palais Ducal, vers le centre-ville commerçant, vecteur de richesse et de dynamisme en termes d'économie et d'artisanat.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

Contacts presse

Pour Nevers Agglomération

Didier HENRY, Collaborateur de cabinet | 03 86 61 64 65

dhenry@agglo-nevers.fr

Pour la Ville de Nevers

Gildas BIZEUL, Collaborateur de cabinet | 03 86 68 47 24

gildas.bizeul@ville-nevers.fr

Pour le groupe Caisse des Dépôts

Thierry Hennechart | 06 78 13 53 50 | thierry.hennechart@caissedesdepots.fr

[🐦 @CDC_BFC](https://twitter.com/CDC_BFC)
